



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MONTRACOL**

Séance du 04 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le quatre juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Montracol, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur David LAFONT, Maire, à la mairie.

Présents :

MMES Hélène ROUX DIT RICHE, Annie CHARTREZ, Aurélie CAVALLERO, Bénédicte JOURDIN, Corinne AGIUS, Sophie JACOB-GAUTHERET,
MM. David LAFONT, Christophe SUBTIL, Loïck YONNET, Martial CHEVALIER, Christophe JOLY, Laurent CLAUS, Frédéric REFOUVELET,

Absents excusés : Patricia CHAMBARD (donne pouvoir à Annie CHARTREZ), Morgan MERLE

A été élue secrétaire : Madame Annie CHARTREZ

DATE DE LA CONVOCATION
Le 28 mai 2024

ORDRE DU JOUR
<ul style="list-style-type: none">• Approbation du compte-rendu de la séance précédente• Délibérations concernant :<ul style="list-style-type: none">➔ La constatation de la répartition du fonds de solidarité➔ Le dépôt d'une demande de subvention au titre de la DETR➔ L'approbation du Plan Communal de Sauvegarde• Informations et questions diverses

[Approbation du procès-verbal de la séance précédente.](#)

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

Délibération 2024-06-016**CONSTATATION DE LA REPARTITION DU FONDS DE SOLIDARITE****ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2024 03 12**

Il est rappelé qu'en application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI), la communauté verse à chaque commune membre une attribution de compensation. Celle-ci ne peut être indexée.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI (établissement public de coopération intercommunale) lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI.

Les montants versés au titre du Fonds de solidarité sont également actualisés, comme chaque année, sur la base du protocole proposé par la CLECT du 24 septembre 2019. Pour rappel, ce fonds est calculé sur les données des fiches DGF des communes, sa répartition évolue donc d'année en année. Trois indicateurs sont pris en compte :

- Poids des impôts ménages/revenu fiscal de la collectivité (1/3 du fonds)
- Indicateur de ressources élargi/habitant (1/3 du fonds)
- Revenu/habitant (1/3 du fonds)

De plus, un ajustement des modalités de calcul du fonds est intervenu en 2021.

	Ajustement
Année à moins de 1 000 habitants	100% de la dotation
Première année à plus de 1 000 habitants	100% de la dotation
Deuxième année à plus de 1 000 habitants	50% de la dotation
Troisième année à plus de 1 000 habitants	0 €

Cette actualisation suppose une révision libre des attributions de compensation, les communes concernées devant valider chaque année le montant qui leur est alloué par une délibération de leur conseil municipal.

Par ailleurs, la forte hausse des dépenses de fonctionnement subie par les collectivités du fait de l'inflation et l'éligibilité de Grand Bourg Agglomération à la dotation de l'Etat dite « filet de sécurité » au titre de l'exercice 2022 ont créé des conditions exceptionnelles cette année.

Ainsi, dans le cadre la révision libre, le Conseil de Communauté de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a approuvé de porter de manière exceptionnelle le montant du fonds à 1 300 000 €, dont 300 000 € pour les communes de moins de mille habitants et 1 000 000 € pour les communes de plus de mille habitants. Les modalités de calcul restent inchangées, sur la base du rapport de la commission d'évaluation des charges transférées du 24 septembre 2019. Ces conditions exceptionnelles d'attribution du fonds ne portent que pour l'année 2024.

Il s'agit ainsi d'une « révision libre » de l'attribution de compensation entre la communauté d'agglomération et chacune des communes.

La délibération du Conseil communautaire du 12 février 2024 a acté le montant par commune.

Les communes éligibles doivent délibérer pour accepter le versement de ce fonds au travers de leur attribution de compensation.

Une fois toutes les délibérations des Communes intéressées collectées, le Conseil communautaire de décembre pourra fixer le montant des attributions de compensation définitives 2024. Il est donc nécessaire pour chaque commune de délibérer.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

VU le rapport de la CLECT adopté le 24 septembre 2019

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 12 février 2024 fixant le montant des attributions de compensation provisoires ;

VU l'exposé qui précède ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

DECIDE que la commune de Montracol se prononce favorablement sur le montant du fonds de solidarité d'un montant de **8 204.64 €** et sur la révision libre du montant de l'attribution de compensation délibéré par le Conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse du 12 février 2024.

S'ENGAGE à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SIEA.

Délibération 2024-06-17

Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour l'achat de jeux extérieurs au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)

Monsieur le Maire rappelle au membres du conseil municipal le projet de la commune de s'équiper d'une structure de jeux extérieurs pour les enfants de 0 à 10 ans.

Un devis de l'entreprise « Proludic » a été reçu d'un montant de 21 147.29 € HT

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

	<u>Financeurs</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
4)	DETR / DSIL*	"Equipements sportifs de plein air"	6 344	30,00%
3)	Union européenne			0,00%
	Etat – autre *			0,00%
	Conseil régional	"Aménager et équiper une aire de jeux adaptée et accessible aux personnes en situation de handicap"	10 570	49,98%
	Conseil départemental			0,00%
	Fonds de concours CC ou CA			0,00%
	Autres (à préciser)			0,00%
	Total subventions publiques**		16 914	79,98%
2)	Fonds propres	/	4233,29	20,02%
	Emprunts	/		0,00%
	Total autofinancement		4233,29	20,02%
1)	TOTAL GENERAL HT	/	21 147,29	100,00%

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

ADOPTE l'opération de et les modalités de financement

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

[Délibération 2024-06-18](#)

[APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE \(PCS\)](#)

La commune de MONTRACOL s'est engagée dans l'élaboration d'un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de Predict, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Un livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonctions de différents états de la gestion de crise.
- Des cartes d'actions qui regroupent les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les évènements sur la commune.

Un **DICRIM** (document d'information communal sur les risques majeurs) a également été rédigé. Ce document, plus succinct, présente les risques qui menacent le territoire, rappelle les consignes de sécurité à respecter, les moyens d'alerte prévus par la commune, les numéros d'urgence et les démarches à suivre si une telle situation survient sur la commune.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le plan communal de sauvegarde tel que présenté et joint à la présente délibération

CHARGE Monsieur le Maire de prendre l'arrêté portant création du PCS et de le transmettre aux différents services et à la Préfecture

DIT que le Plan Communal de sauvegarde fera l'objet de mises à jour nécessaires à sa bonne application

DIT que le DICRIM sera mis à la disposition du public et fera l'objet d'une communication adaptée.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Intervention de Madame Sophie JACOB-GAUTHERET

Commission animation

Un point est fait sur les manifestations et événements organisés à Montracol:

→ 25 et 26 mai : Vogue annuelle

Même si la fréquentation était en baisse cette année, l'évènement s'est déroulé dans de bonnes conditions. La question d'une buvette le dimanche après-midi a été soulevée.

Mme CAVALLERO, intervient en informant le conseil que quelques enfants ont reçu sur eux des retombées du feu d'artifice, heureusement sans gravité. La sécurisation du site sera donc à revoir pour l'an prochain : distance de tir, protection du public...

→ 28 juin à 18h00 : Cérémonie d'inauguration du projet de réaménagement des abords de la salle polyvalente et des locaux de la nouvelle garderie et cantine. Une cinquantaine d'invitations ont été envoyées.

→ 07 septembre de 10h00 à 12h00 : troisième édition du forum des associations.

Une commission animation aura lieu le **11 juin** pour aborder notamment la faisabilité de l'organisation d'un nouveau marché des producteurs. Si la date n'est pour l'instant pas arrêtée, les producteurs locaux seront contactés directement par la commission pour participer à cet événement.

Commission finances

Un rendez-vous est prévu le **24 juin à 9h00** en mairie avec Mr BISSON, conseiller aux décideurs locaux pour la commune, afin de faire le point sur les restitutions de l'exercice 2023 et les écritures comptables à réaliser en 2024.

Mme JACOB-GAUTHERET revient sur les 2 démarches réalisées pour aider au financement de la fin des travaux du projet cantine-garderie :

-**Une ligne de trésorerie** auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant de 480 000 € et remboursable sur 12 mois. Cette écriture ne s'inscrit pas au budget sauf les frais de dossier et les intérêts que l'on paye tous les mois en fonction des tirages réalisés.

-**Une demande d'avance de fiscalité** de 2 mois auprès de la Préfecture.

FCTVA

Mme JACOB-GAUTHERET termine son intervention en informant le conseil que la demande de changement de régime pour la commune (versement du FCTVA à N+1 au lieu de N+2) ne sera pas possible. En effet, cette mesure, proposée par le gouvernement en 2009 et 2010 n'a pas été renouvelée.

Intervention de Madame Annie CHARTREZ

RPE (relai petite enfance)

Mme CHARTREZ informe le conseil du changement d'animatrice pour les interventions hebdomadaires à la salle polyvalente. Mme Loïca LANEYRIE prendra la suite de Mme Julie ANDRE dès **le 11 juin prochain**.

Intervention de Madame Corinne AGIUS

Voirie

L'installation d'un miroir à l'intersection de la route du Capot et de la route de Chaveyriat a été demandée afin de sécuriser la zone pour les automobilistes.

Une autre endroit sensible, route de Moulin-Cuzin est identifié mais la route étant départementale, la commune n'est pas autorisée à y apposer de panneaux.

La commission voirie étudiera ces 2 questions prochainement.

Pompiers

Mme AGIUS informe le conseil que le CPNI de Montracol a reçu 2 nouvelles demandes d'engagements.

Le comité consultatif a donné un avis favorable à leur intégration.

Avec ces 2 nouvelles recrues, l'effectif du CPNI se monterait à 14 pompiers, ce qui est une bonne chose

Intervention de Monsieur Christophe SUBTIL

Commission Bâtiments/ Urbanisme

Du 30 avril au 04 juin 2024:

- 2 CU déposés et 2 en cours
- 4 DP déposées et 5 en cours
- 0 PC/PA déposé et 1 en cours

La prochaine commission de conformité de travaux aura lieu au mois de juillet.

Projet cantine-garderie

Le projet arrive à son terme. L'électricité est maintenant installée

Les Opérations Préalables de Réception (OPR) ont eu lieu **le 02 avril** en présence de l'Agence 01 et les dernières réserves pourraient être levées **mardi 11 juin**

L'emménagement dans les nouveaux locaux aura lieu début juillet, juste après la fermeture estivale de l'école.

Mr SUBTIL a également pris rendez-vous avec le service informatique de GBA pour l'alimentation en WIFI des nouveaux locaux et faire le point sur les équipements demandés il y a quelques mois (nouveaux ordinateurs)

SIVOSS

Les entretiens de fin d'année ont été réalisés avec le personnel et les 3 maires du RPI pour faire le point sur les plannings de l'année prochaine et l'attribution des tâches sur les différents sites.

A noter que l'entretien de la vitrerie reviendra à nouveau aux agents, le contrat avec la société de nettoyage ayant été rompu. Du matériel efficace sera donc à prévoir.

Intercommunalité

Monsieur SUBTIL revient sur la **prochaine révision du « Schéma de Cohérence territoriale » (SCoT)** et sa participation à un atelier de travail pour l'élaboration de ce document important d'aménagement du territoire.

Plusieurs scénarios ont été proposés sur 5 thématiques différentes et chaque participant a pu apporter ses remarques et réflexions.

La prochaine Conférence Territoriale Bresse-Dombes aura lieu le **12 juin prochain** à Montracol

[Intervention de Madame Hélène ROUX DIT RICHE](#)

Commission Communication

La prochaine feuille infos est prête et sera distribuée avant les élections par les membres du conseil.

Ecole

Mme ROUX DIT RICHE rappelle le départ en retraite de Mr MEYER-CRANCE et Mme DUFOUR après de nombreuses années d'enseignement à Montracol.

L'évènement sera célébré lors du pot de fin d'année du SIVOSS le **25 juin prochain à 19h00** dans les locaux de la nouvelle garderie.

Intercommunalité

Mme ROUX DIT RICHE informe le conseil que, comme l'an dernier, l'Agglomération a mis à disposition des communes des objets promotionnels : sacs tissus, stylos, entrées à Carré d'Eau.

Le conseil acte la proposition d'offrir une entrée à Carré d'Eau aux enfants qui ont participé à la matinée village propre du 24 mars dernier. La remise de ce petit présent se fera le **28 juin** en amont de l'inauguration du projet cantine-garderie.

[Intervention de Monsieur David LAFONT](#)

Lotissements

Monsieur le Maire rapporte au conseil qu'il est intervenu dans le cadre d'un conflit de voisinage au lotissement les Tilleuls. Les familles concernées ont été reçues en mairie et le sujet sera abordé lors de la prochaine assemblée générale du lotissement.

Brigade de gendarmerie

Monsieur le Maire a participé à une revue de la gendarmerie du secteur.

Il relate l'arrivée importante de jeunes au sein de la brigade et les passages plus fréquents des patrouilles dans les communes. Il manque tout de même environ 65 gendarmes dans le département.

Plus de 8000 interventions ont eu lieu en 2023.

Enfin, un poste est maintenant dédié au sein de la brigade à la lutte contre les Cyberattaques. Un sujet important et mobilisant avec les élections prochaines et l'organisation des jeux olympiques.

Intercommunalité

Monsieur le Maire a participé le **03 juin dernier** à une Conférence des Maires avec la présence de Mme la Préfète de l'Ain.

Il revient sur les sujets abordés et les différents échanges entre les 2 entités :

- La pérennisation du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit « **Fonds vert** » en 2024
- La priorité du Département donnée à sa **réindustrialisation**
- Les assouplissements demandés par les Maires concernant certaines mesures comme **la cohérence entre le prochain SCoT et les PLU** des communes ou encore la mise en place obligatoire de bornes électriques dans les parkings.
- L'augmentation de la DGF des communes de 320 millions d'euros au niveau national.

Elections européennes

Le scrutin aura lieu **le 09 juin prochain**. Un point est fait sur l'organisation pratique et la tenue du bureau de vote.

Commission voirie

Monsieur le Maire annonce des travaux route de Panalard pour 2025.

Recensement de la population

C'est une opération qui a lieu tous les 5 ans. Le dernier recensement a eu lieu en 2019 à Montracol

La prochaine opération aura lieu **du 16 janvier au 15 février 2025**.

D'ici-là un coordonnateur communal doit être nommé pour assurer le travail administratif et 2 agents recenseurs doivent être recrutés pour aller sur le terrain.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 9 juillet à 20h30

La séance est levée à 23h00

Le Maire

Le secrétaire de séance